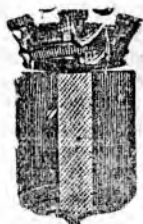


SOCIÉTÉ  
**D'HORTICULTURE**  
DE  
L'ARRONDISSEMENT DE SENLIS



**BULLETIN DES TRAVAUX DE LA SOCIÉTÉ**

X<sup>e</sup> VOLUME



JUIN

n<sup>o</sup> 18

1884

—  
SENLIS

IMPRIMERIE ET LITHOGRAPHIE ERNEST PAYEN

11, place de l'Hôtel-de-Ville, 11

## CONVOCATIONS

Les Réunions générales de la Société ont lieu le premier dimanche de chaque mois, à deux heures, et celles du Conseil d'administration le dernier dimanche, à trois heures, dans une des Salles de l'ancienne Ecole des Frères.

### PRÉSIDENTS D'HONNEUR

M. le Préfet de l'Oise. — Monseigneur l'Evêque de Beauvais. —  
M. le Sous-Préfet de Senlis. — M. le Maire de Senlis.

### BUREAU HONORAIRE

M. le comte de Maricourt, vice-président.  
M. Cossin, secrétaire.  
M. Reusse, conservateur du matériel.

### BUREAU CENTRAL

M. Vernois, président.  
MM. Thirion, Minguet et Brochon, vice-présidents  
M. Bruiet, secrétaire-général.  
M. Cagny, secrétaire-général-adjoint.  
MM. Jassemmin et Macret, secrétaires.  
M. Drivière, trésorier.  
M. Daguet, trésorier-adjoint.  
M. Vinet, bibliothécaire-archiviste.  
M. Colas, conservateur du matériel.

Jardinier-professeur : M. Dubarle.

### MEMBRES PERPÉTUELS

M<sup>me</sup> de Vatry. — M<sup>me</sup> Corbin. — M. de Vatry. — M. Thirion.  
— M. Vernois. — M. de Maintenant. — M. Minguet. — M. Cagny.  
— M. Deshais. — M. Cossin. — M. Desachy (Charles). — M. le  
baron de Condé. — M. Bruslé. — M. Jannin. — M. Lemaire (de  
Nanteuil). — M. Froment (de Saint-Firmin). — M. de Maricourt. —  
M. Picard (de Crépy). — M. Brochon. — M. Perpette. — M. Bruiet.  
— M. Am. de Caix de Saint-Aymour. — M. Corbin. — M. Thié-  
nard. — M. Odent. — M. Frémy. — M. le baron Seillière. —  
M. Bourbonneux. — M. Sebert. — M. Vinet. — M. le baron de  
Saint-Marc. — M. le comte Amelot. — M. Drivière. — M. Guérard.

### MEMBRES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Senlis : MM. Simon Compiègne. — Félix Dupuis. — Fossiez. —  
Guinand. — Minard. — Salot. — Noché. — Lozet. — Bougeon-  
nier. — Palfroy. — Delmont. — Tirlet.

### SECTION DE LA CHAPELLE-EN-SERVAL

Président : M. E. Baudet. — Vice-Président : M. Lane.  
Secrétaire : M. Rauscher. — Vice-Secrétaire : M. Rodian (Louis).  
Trésorier : M. Huss. — Délégué : M. Pichon.

N° 48. — JUIN 1884.

## PROCÈS-VERBAL

DE LA

### Séance de la Section centrale

DU 1<sup>er</sup> JUIN 1884. — PRÉSIDENTE DE M. BROCHON.

La séance est ouverte à 2 heures.

Le procès-verbal de la précédente séance est adopté,

M. Brochon lit le rapport de la Commission nommée pour examiner les tuteurs de M. Véron, et proteste contre la communication faite à la dernière séance avant le dépôt du travail du Secrétaire.

Un nouveau Membre est admis et un présenté.

Sur le bureau sont déposés :

1<sup>o</sup> Par M. DUBARLE : une rose nouvelle du jardin qui sera greffée, et cultivée pour la désignation exacte en être donnée plus tard.

2<sup>o</sup> Par M. JAZÉ, horticulteur : 6 pots du rosier *Merveille de Lyon*, hybridation de la *Baronne de Rothschild*, obtenue par M. Pernet père. — *Mention très honorable avec félicitations.*

3<sup>o</sup> Par M. PECQUET : un très beau lot de calcéolaires (fleurs coupées). — *Mention très honorable avec félicitations.*

La correspondance se compose de :

1<sup>o</sup> Une lettre annonçant la mort de M. Lavallée, président de la Société nationale d'horticulture de France. — M. le Président exprime la part que la Société de Senlis prend à la perte que fait l'horticulture en général.

2<sup>o</sup> Une demande par le Ministère de l'Agriculture d'un délégué au Concours régional de Saint Omer pour étudier les modifications à apporter aux programmes des Concours de l'année suivante. — M. Delmont est désigné, et est invité



Société d'Histoire et  
d'Archéologie de Senlis

Notice : .....

CB : .....

SHAS



à demander l'établissement d'un concours spécial entre les professeurs d'horticulture de la région.

3° Une demande de Juré pour l'Exposition de Lille. — M. Péan accepte la mission.

4° Une lettre de M. Loron, de Dammartin, exprimant le désir qu'une Commission soit nommée pour visiter ses travaux. — Par mesure de convenance, le règlement ne permet pas d'envoyer des commissions dans les pays voisins qui possèdent une Société d'horticulture.

5° Le programme de la 129<sup>e</sup> exposition de la Société de Tournai, le 15 juin.

6° Une notice de M. Véron sur les échelas en fer.

7° Le catalogue de MM. Buddenborg, fleuristes à Hillegom, près Harlem (Hollande).

8° Un avis de la réimpression de l'*Annuaire général d'horticulture*. Direction à Toulouse.

9° *L'Agriculture dans les Ecoles*, chez MM. Rubinat et Castellanos, éditeurs, 233, faubourg Saint-Honoré, Paris.

10° Le procès-verbal suivant :

SECTION DE LA CHAPELLE-EN-SERVAL

SÉANCE DU 18 MAI 1884. — PRÉSIDENTE DE M. BAUDET.

Les objets suivants sont déposés sur le Bureau :

1° Par M. Emmanuel BARBIER : 1 *Stralegia*, 3 *Formiums*, 1 *Araucaria*, 2 *Aspidistras*, 1 *Dieffenbachia*, 1 *Anthurium*, 6 *Belagoniums*. — *Mention très honorable*.

2° Par M. DUBRAY, de Vémars : 8 *Calzenaires*. — *Mention honorable*.

Et 15 variétés de Légumes. — *Mention honorable*.

M. le Secrétaire-général communique un article de la *Revue de l'Horticulture Belge* sur la *Pêche Amsdem* dont la précocité fait le principal mérite, ce qui est reconnu par les

horticulteurs présents. — M. Pecquet recommande, par contre pour l'arrière-saison, la *Pêche Salway* qui se récolte fin septembre et se tient bien au fruitier.

Il est donné communication des décisions suivantes prises par le Conseil d'administration dans sa dernière séance :

MM. Dubarle, Lozet, Guinand, Colas, Salot et Dudrumet sont nommés membres des Commissions chargées, sous la présidence de M. l'Inspecteur primaire, d'examiner les rapports des instituteurs et les garçons jardiniers.

Les leçons d'horticulture sont suspendues pendant le mois de juin.

M. Guérard, ayant fait l'abandon de ses obligations, est déclaré membre perpétuel.

La séance est levée à 4 heures.

---

*Membres admis dans la séance du 1<sup>er</sup> juin 1884.*

M. BORDIER (Alexandre), horticulteur à Villevert-Senlis.

---

## DÉFAUTS OU VICÉS DES BOIS DE CONSTRUCTION <sup>1</sup>

PAR M. ERNEST BOSCH,

ARCHITECTE, ANCIEN INSPECTEUR DES TRAVAUX  
DU GOUVERNEMENT.

---

Les arbres pendant leur végétation sont sujets à des maladies plus ou moins graves, nous le verrons plus tard,

---

1. Le lecteur peut voir comme complément du présent article, ceux déjà parus sur les bois de construction, tome IV, année 1883, p. 466 et 467; tome I, année 1884, p. 191, 340, 341, 342 et 343 du *Journal d'agriculture*.

lesquelles maladies nuisent à la bonne qualité des bois et sont non-seulement causes de la prompte détérioration des bois de construction, mais souvent aussi de leur perte totale.

Dans le présent article, nous ne nous occuperons que des défauts ou vices des bois de construction. En général, on doit rejeter des travaux les bois à simple ou à double aubier, les échauffés, moisis, cariés, pourris, les bois atteints de jaunisse, de grisette, de piqûres, de huppés, d'œils de perdrix, les bois rabougris, rebours, rustiques, tordus, noueux, gelés, entrelardés, lunés, gercés, roulés, cadranés, les bois brûlés, arsins, sur le retour, passés ou morts.

Nous allons étudier ces divers vices, afin de les faire connaître, d'indiquer les moyens propres à les conjurer et montrer enfin les dangers qu'ils comportent, si on les utilise.

Nos lecteurs savent très bien que l'*aubier* est du bois imparfait, du bois incomplètement formé; l'aubier est un des éléments nécessaires à la vie de l'arbre, c'est pour ainsi dire un état de transition par lequel passent tous les végétaux ligneux. On doit donc enlever l'aubier sur tous les bois de construction avant de les mettre en œuvre. Si l'on négligeait en effet cette suppression, le bois pourrirait facilement parce que l'aubier par sa texture molle, lâche, fibreuse et spongieuse, s'imprègne facilement d'humidité. Dans tous les bois, sauf dans ceux qui sont blancs et possèdent peu de densité, l'aubier se distingue assez facilement; il est très apparent dans les bois résineux et dans les bois durs, tels que le chêne, le noyer, l'acajou, etc. Le double aubier, c'est-à-dire deux couches d'aubier séparées par du bois parfait, constitue également un vice assez grave; il faut totalement supprimer cette double couche de ligneux et arriver au bois parfait, au bois franc, de sorte que cette opération diminue considérablement les billes de bois atteints de ce vice. Le double aubier ne se rencontre pas toujours par couche entière, mais il ne faut pas moins perdre l'épaisseur du bois qui en renferme certaines parties.

L'*échauffement*, qui est le premier degré de la décomposition du bois, s'annonce par l'odeur désagréable qu'il dégage et par la présence de taches d'un blanc verdâtre ou rougeâtre suivant l'essence du bois; cette altération provient de plusieurs causes : défaut de ventilation du local qui renferme les bois, emmagasinement des bois provenant de coupes trop récemment faites, etc. Les bois ainsi attaqués sont dits *bois échauffés* et suivant leur état, ils sont *moisis, cariés, pourris*, car l'échauffement amène souvent la *pourriture*. Celle-ci est le dernier degré de l'altération, elle suit la mort du bois, qui tombe bientôt en poussière et n'est bon qu'à jeter au fumier, où il pourra avec le temps faire du terreau, mais assez médiocre. Dans certaines variétés de chêne, dans les hêtres principalement, on trouve parfois la surface des billes couverte de taches jaunes et noires, quelquefois rosées; la présence de ces taches décèle une décomposition assez avancée, ces bois sont dits *vergetés*. La *jaunisse*, qui attaque surtout les vieux arbres dits *sur le retour*, est ordinairement accompagnée de signes d'échauffement, de taches jaunes qui sont très souvent l'indice d'un commencement de *pourriture sèche* nommée *carie*; ces taches proviennent parfois d'excroissances végétales (agarics ou champignons).

Les bois atteints de la pourriture sèche sont cassants et même friables; or, comme la poussière très fine que fournit leur décomposition est d'un jaune canelle, on l'a nommée *tabac d'Espagne*. Quelques auteurs ont appelé à tort cette maladie *grisette*. Nous verrons plus loin ce qu'est cette dernière et nous en énumérerons les variétés diverses. Il faut souvent une grande habitude pour reconnaître les bois atteints de jaunisse, car bien des fois certaines parties des pièces sont parfaitement saines et aucun signe extérieur ne vient déceler la présence des parties défectueuses. Ce vice étant intérieur, ne se reconnaît souvent qu'alors que les pièces sont travaillées. Nous devons ajouter que si le mal

n'attaque que l'extrémité d'une pièce, on peut utiliser le bois en coupant largement la partie viciée.

Quand on emploie dans les constructions des bois trop verts, c'est-à-dire des bois mis en œuvre avant leur entière dessiccation, ils sont sujets à la *vermoulure*. Comme son nom l'indique, cette maladie est produite par de petits vers qui prennent naissance dans les bois échauffés et les réduisent en poudre. Aussi nomme-t-on les bois atteints de ce vice *bois piqués* et *bois moulinsés*. Du reste, la *vermoulure* et la *piqûre* ne diffèrent entre elles que par un état de détérioration des bois plus ou moins avancé.

Les arbres peuvent être piqués sur pied ou après leur abatage; dans le premier cas, les vers ne font pas grand mal aux pièces. Au contraire, une fois abattus, suivant le milieu dans lequel ils sont conservés, les bois sont souvent fortement atteints. Dans les ports de mer, par exemple, on conserve les bois en les immergeant. Ces bois sont attaqués par des pholades<sup>1</sup> et surtout des tarets ou vers à tuyaux, dont le frai s'attache au bois qu'il rencontre à son passage quand le mouvement de l'eau déplace ce frai. La tête du taret est armée de valves, qui coiffent l'animal comme d'un casque, c'est avec ces valves qu'il perce le bois, à la façon d'une tarière. On nomme quelquefois le taret *ver tubulaire*, parce qu'il creuse un véritable tube dans l'intérieur du bois et qu'il le revêt d'une matière calcaire. Chaque taret creuse sa galerie à côté de son voisin et sans empiéter sur la portion attaquée par celui-ci. Les tubes ont depuis deux ou trois millimètres de diamètre jusqu'à quinze et dix-huit millimètres. Dans

---

1. Il existe deux genres de pholade, celle qui attaque le bois est la *pholas pusillos*; mais ce coquillage est beaucoup moins destructeur que le taret. La pholade pénètre dans le bois au moyen des deux valves, qui la contiennent; une fois logée dans le bois, le trou qu'elle s'est creusé augmente avec le volume du coquillage.

douze ou quatorze mois, les plus fortes pièces sont tellement perforées qu'elles ne peuvent être employées. Les autres petits rongeurs du bois sont le *lymexylon*, ver minuscule qui n'a guère qu'un millimètre de diamètre, le *limnoria terebrans* et le *termite* qu'on dénomme aussi *fourmi blanche*, *pou du bois*, *vavagues* et *zagias*; nous pourrions ultérieurement faire une étude sur les mœurs, les coutumes et le travail de ces rongeurs.

Un des vices les plus graves qui puisse atteindre les bois est le résultat de la *grisette*. Il y a plusieurs genres de grisette; à propos de la jaunisse nous avons dit quelques mots de la grisette jaune qui est toujours facile à guérir, quand elle n'est pas arrivée à son maximum d'intensité, ce qu'on reconnaît aux filaments blancs qui recouvrent les pièces. On arrête la maladie en débitant le bois, en le plaçant dans un endroit sec qui lui fait perdre l'humidité; la grisette s'arrête, elle devient *sèche*, *morte*.

La *grisette noire* est le plus souvent morte, parce qu'elle n'a pas eu le temps de se développer et d'affecter ou même d'influencer la bonne qualité du bois, qui dans cet état possède une couleur noire; cependant le bois est d'un bon usage. — La grisette la plus dangereuse est la *grisette blanche*, parce que la surface du bois est parsemée de filaments blancs, c'est le dernier degré de décomposition du bois; ici le mal est irréparable. Les bois les plus sujets à la grisette blanche sont le chêne, le noyer et le châtaignier.

La *huppe* est un vice plus rare que ceux que nous avons déjà mentionnés; sa présence est généralement signalée par l'*œil de perdrix*, qui se traduit par un point plus foncé, quelquefois noir, dans la couleur d'un nœud. Aussi chaque fois qu'une pièce de bois porte des œils de perdrix, il faut la visiter, la sonder avant son emploi. Les bois atteints de la huppe deviennent mous, exhalent une forte odeur de champignons et finissent par se décomposer assez rapidement. Quand la huppe a peu d'étendue, on se contente de l'extraire

à la gouge, mais quand elle a atteint des dimensions considérables, il faut scier la pièce assez loin du siège du mal, en dessus et en dessous de celui-ci. Les ouvriers charpentiers font sécher les huppés et s'en servent comme d'amadou pour allumer leur pipe.

On nomme *bois gras* le bois provenant d'arbres ayant poussé dans des terrains humides, marécageux. Ils ont en général un aubier très épais, un grain grossier et, si l'on veut les rompre, ils cassent net et ne se déchirent jamais. Leur densité est très faible comparativement au bois de même essence ayant poussé dans un terrain sec; les couches ligneuses de bois gras sont minces, bien que leurs fibres soient lâches et grossières et ressemblent à de l'étope. Si l'on tranche ces bois sur *mailles*, quand l'espèce sciée en comporte, ces mailles ou miroirs sont ternes et n'ont aucun brillant. Les bois gras doivent donc être rejetés des constructions.

On nomme *rabougris*, *rebours* et *rustiques*, les bois qui ont leurs fibres tordues, enchevêtrées et nouées les unes aux autres. Les fibres de ces bois sont coupées par les plans d'équarissement, à cause de leurs ondulations diverses; dès lors manquant totalement d'élasticité, ces bois ne peuvent pas être employés dans les constructions sans inconvénients graves. Du reste, ils sont très mauvais à travailler, parce que l'outil de l'ouvrier s'engage à contre-sens dans les fibres qui, au lieu d'être tranchées, sont déchirées et arrachées. Ces bois étant généralement très durs sont employés avec avantage dans les travaux qui ne réclament que de petits échantillons, par exemple pour des bâtis de machines. Leur tissu étant très serré, ils sont aussi moins perméables à l'eau; c'est pourquoi on les utilise avec avantage dans les constructions hydrauliques.

Moins défectueux que les précédents, les *bois tordus* ont leurs fibres contournées en hélice, de sorte que l'équarissage coupe également leurs fibres; les assemblages de charpentes

ne peuvent pas être exécutés avec de pareils bois, car les coupes doivent être faites suivant le fil du bois; du reste, comme ils sont lourds en égard à leur résistance, ils ne peuvent fournir des bois de charpente.

Les bois très nouveaux présentent les mêmes inconvénients que les bois tordus, de plus, les nœuds sont souvent le centre de maladies graves, telles que : *nœuds pouilleux*, *gouttières*, *suppuration*, *huppe*, *œil de perdrix*, etc. En général, toutes les fois que les bois ont des fibres inégales pour un motif quelconque, ils ne doivent être admis dans les constructions qu'avec de grandes réserves et après une inspection attentive.

Enfin les bois *gélifs*, *lunés*, *gercés*, *roulés*, *cadranés*, *brûlés*, *arsins* doivent être rejetés des constructions, de même que les bois *sur le retour* et les *bois morts*.

La *gélure* ou *lunure* se reconnaît par la couleur plus pâle, blanchâtre, qu'on aperçoit sur la tranche (section horizontale) des arbres. Sur cette même tranche on reconnaît le *bois gélif entrelardé* à une sorte de marbrure qui est le résultat du mélange d'un aubier gélif avec le bois parfait.

Les *bois gercés* présentent des fentes transversales, qui coupent les fibres dans leur hauteur. Quand ces gerçures n'ont pas beaucoup de pénétration, les bois sont bons, on perd un peu plus de leur surface. Si au contraire, les gerçures sont profondes, il est probable que le bois est *passé* ou qu'il a été fourni par un arbre *sur le retour*; dans ces deux cas le bois ne peut être employé.

Les *bois roulés* se reconnaissent au vide circulaire existant entre les couches concentriques du tissu ligneux, ce qu'on peut observer sur la tranche de ces bois; la roulure est dite *cadranée*, lorsque les vides, fentes ou fissures vont du cœur de l'arbre à sa circonférence. Les bois atteints de la *roulure simple* ou de la *roulure cadranée*, surtout ceux de cette dernière catégorie, doivent être rejetés comme bois de construction. Quand la *cadranure* provient d'un simple accident et n'a pas de profondeur, par exemple, si un arbre

coupé fraîchement a été exposé au soleil, le bois peut être accepté; mais si la *roulure cadranée* provient d'un arbre trop vieux sur le retour, le vice est alors très grave. On reconnaît que la cadranure est un effet de l'âge de l'arbre, quand les fentes sont plus larges au centre de l'arbre qu'à la circonférence; au contraire, quand les fentes sont plus larges à la circonférence qu'au cœur, le bois est cadrané par un simple accident; il peut être sain.

Le *bois brûlé* est celui qui a été tellement échauffé, que son tissu tombe en décomposition, en poussière fine; on reconnaît cet état du bois à l'odeur acide et mauvaise qu'il dégage et à la couleur noirâtre de sa surface. Quand l'échauffement est assez avancé, la fermentation acide donne naissance à de nombreux insectes ou vers qui piquent les bois et provoquent, nous l'avons vu précédemment, la *vermoulure*. Il ne faut pas confondre les bois brûlés avec les *bois arsins*; ces derniers en effet ont souffert de l'action directe du feu ou des rayons solaires très ardents; les *bois arsins* sont très cassants et dès lors impropres aux charpentes.

Nous n'avons plus qu'à étudier les bois morts pour terminer cet article.

Dans cette dernière catégorie, nous trouvons en premier lieu, les *bois sur le retour*, c'est-à-dire les bois provenant d'arbres abattus après un état de dépérissement plus ou moins avancé, dépérissement causé par la vieillesse et qui se poursuit même et surtout après l'abattage; le *bois passé* est celui qui provient d'arbres extrêmement vieux et par conséquent plus détériorés encore que les arbres sur le retour. Il n'y a de plus mauvais que ces deux genres de bois que le *bois mort*, c'est-à-dire celui qui provient d'un arbre mort sur pied. Les bois de cette dernière catégorie doivent être rejetés de toute construction parce qu'ils n'offrent aucune durée, aucune ténacité et ne peuvent recevoir aucun travail de l'outil du menuisier ou du charpentier.

## ECHALAS MÉTALLIQUES

**Système E. VÉRON, breveté S. G. D. G.**

La Commission nommée par vous, Messieurs, en assemblée générale du 6 avril dernier, pour l'examen des échelas métalliques de M. E. Véron, vient vous faire son rapport :

Depuis longtemps, les viticulteurs cherchaient des tuteurs ou échelas susceptibles de durer davantage que ceux en bois, lesquels se détériorent assez promptement par l'eau et l'humidité de la terre. Nous croyons que l'innovation brevetée, trouvée par M. Véron, leur donnera une entière satisfaction par la solidité, la légèreté, la rigidité et un fichage pratique.

Ces échelas en fer, de diverses formes, ne coûtent pas plus cher, prétend l'inventeur, que ceux en bois.

Tout d'abord, au premier aspect, il paraissait impossible, à la Commission de voir ce problème résolu, et cependant, d'après les explications données par M. Véron et des livraisons déjà faites de ses produits à un prix très modéré, ses prévisions se sont réalisées — Un prix modéré, nous le comprenons bien, est applicable à des fournitures d'une certaine importance.

Examinons maintenant les avantages de cette innovation :

- 1° *Poids* : Base sur 1 mètre de hauteur, 0,850 grammes en moyenne.
- 2° *La forme*, par la section courbe qu'ils ont, leur donne une rigidité suffisante et peut loger la tige de la vigne.
- 3° *La largeur*, en façade, est à peu près celle des échelas en bois : 0,040 m., elle nous paraît nécessaire pour protéger ou abriter efficacement la vigne contre la gelée et la grêle.
- 4° *Jusqu'à présent*, il a été présenté deux modèles, l'un a une pointe hélicoïdale, et l'autre a une pointe complétée par une aile rapportée; leur fichage est plus rapide et moins pénible que celui des échelas de bois : il se fait sans aucun concours d'appareil.
- 5° *Prix* : Il est question de 160 francs le mille pour le premier modèle en 0,002 m. d'épaisseur, à pointe hélicoïdale (peinture en sus).
- 6° *Le fer* peint ne peut, ni produire, ni nourrir, ni abriter aucun insecte : il y a là sécurité; au contraire les échelas en bois dont la durée est assez restreinte, sont le foyer d'une quantité d'insectes; la pourriture de leur pointe dans la terre en attire au pied des ceps, et ces

insectes prenant domicile dans les interstices du bois, s'y multiplient et s'y abritent contre les rigueurs de l'hiver; ils y vivent et deviennent plus tard des rongeurs.

A propos de leur durée, elle peut se diviser en deux phases : la première jusqu'au moment où la rouille paraîtra à fleur du sol, et cette première durée est au moins égale à celle des échelas en bois. Quant à la deuxième phase, on retrouve la partie supérieure toujours intacte, à laquelle on rive solidement une nouvelle pointe en fer plus fort que primitivement, et l'on donne une couche de peinture.

Toute cette réparation, qui coûte 10 à 12 centimes seulement, produit un échelas restauré aussi solide, si ce n'est plus, que les premiers. Enfin il paraît, dit l'inventeur, qu'il peut vendre des échelas neufs au prix de onze centimes l'un, en recevant des échelas vieux à la ferraille, en poids égal.

Tout en sachant que déjà des échelas métalliques avaient paru avant ceux de M. Véron, les membres de la Commission déclarent reconnaître que les siens sont essentiellement pratiques, et que c'était là le but à atteindre.

Les propriétaires et vigneronns seront enchantés d'avoir des échelas en fer, aussi, la Commission, en émettant un avis favorable, exhorte M. Véron à penser à un chevalet-support ou faisceau d'une forme facile pour recevoir ces échelas pendant l'hiver ou ils se trouvent au repos ou en tas entre les sillons de vignes; cet avis donnera lieu sans doute à une dépense, mais si elle était possible, l'œuvre de l'inventeur deviendrait presque complète entre les mains du viticulteur.

Tout ce qui précède, est relatif à la vigne, mais ce système métallique peut s'appliquer également à divers arbustes de l'horticulture, ainsi, la Société ayant décidé en assemblée générale qu'un essai serait fait dans son jardin d'expériences, la Commission a voulu aujourd'hui s'en rendre compte, et, d'accord avec M. le Professeur de la Société, elle vient annoncer à ses collègues sociétaires, qu'à la condition de donner un supplément en hauteur de 0,15 centimètres, ces échelas ont très bien réussi sur des rosiers tiges et pivotes; les coups de vent n'ont eu aucune prise sur leur solidité.

Dans une certaine mesure et au moyen du trou à la partie supérieure, on peut utiliser ces échelas comme aides-tuteurs de contre-espaliers.

Fait à Senlis, séance tenante, au jardin de la Société d'horticulture, le vingt-cinq mai mil huit cent quatre-vingt-quatre.

A BROCHON, DUBARLE, COLAS,  
LOZET, PECQUET.

## Leçons d'Horticulture

JUILLET 1884.

- Saint-Maximin* : Jeudi 3, à 10 heures du matin, à la mairie.
- Apremont* : Jeudi 3, à 2 heures de l'après-midi, à la mairie.
- Senlis* : Dimanche 6, à midi 1/2, au jardin de la Société.
- Vineuil* : Jeudi 10, à 10 heures du matin, chez M. Dupré.
- Précy* : Jeudi 10, à 2 heures de l'après-midi, à la mairie.
- Baron* : Dimanche 13, à 10 heures du matin, à la mairie.
- Nantcuil* : Dimanche 13, à 2 heures de l'après-midi, à la mairie.
- Creil* : Jeudi 17, à 10 heures du matin, chez M. Gallé.
- Nogent-l.-Vierges* : Jeudi 17, à 2 heures de l'après-midi, à la mairie.
- Pontarmé* : Dimanche 20, à 10 heures du matin, chez M. Dupuis.
- La Chapelle* : Dimanche 20, à 2 heures de l'après-midi, à la mairie.
- Ermenonville* : Jeudi 24, à 10 heures du matin, chez M. Thiénard fils.
- Plessis-Belleville* : Jeudi 24, à 2 heures de l'après-midi, à la mairie.
- Fleurines* : Dimanche 27, à 10 h. du matin, chez M. Demichy.
- Pont-Ste-Maxence* : Dimanche 27, à 2 h. de l'après-midi, à la mairie.

Senlis. — Imp. E. PAYEN.

## *Tarif des Annonces.*

---

### **Prix de chaque Case pour les Sociétaires :**

1 fois . . . . .	2 fr. 50
3 fois de suite . . . . .	6 »»
6 fois de suite . . . . .	40 »»
12 fois de suite . . . . .	18 fr.

*Moitié en plus pour toute personne étrangère à la Société.*

Adresser les demandes d'annonces au Secrétaire-Général.

---

### **Avis.**

Messieurs les Sociétaires qui désirent compléter la collection des Bulletins de la Société, peuvent s'adresser à M. Vinet, bibliothécaire. — Coût de chaque année, 2 fr.

---

### **Jus de tabac.**

Messieurs les Sociétaires peuvent se procurer du jus de tabac au siège de la Société.

*S'adresser à Mlle SEBERT, concierge.*